

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DEL2022_098 : Convention d'études
avec l'EPFN – Stratégie foncière**

Séance du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 2 décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 2 décembre 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	32	39
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL (suppléant de Monsieur DELALANDE), Jean DUVAL, Pierre de PONCINS, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DRÉAN, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Gérard PICCAND (suppléant de Monsieur LAVARDE), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Alain COUZIN
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Gérard MARCIA*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 22 septembre 2022 est adopté à l'unanimité

DEL2022_098 : CONVENTION D'ETUDES AVEC L'EPFN – STRATEGIE FONCIERE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de convention d'étude pour une stratégie foncière sur le territoire de Seules Terre et Mer,
- Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire (PLUi) et gens du voyage en date du 10 octobre 2022,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 1^{er} décembre 2022.

Considérant que la stratégie foncière est un outil de pré-opérationnalité qui permet d'approfondir les connaissances en matière de foncier et d'apporter des réponses en anticipation des évolutions législatives et réglementaires (ZAN, loi Climat et Résilience, etc.) tendant vers une gestion économe et optimisée du foncier par les collectivités.

Considérant que les résultats de cette étude doivent constituer un outil d'aide à la décision et une feuille de route pour les élus du territoire.

Considérant qu'il est proposé une convention entre la communauté de communes Seules Terre et Mer, la Région Normandie et l'EPF Normandie pour élaborer une politique foncière globale sur les secteurs à enjeux du territoire de la communauté de communes.

Considérant que pour cette étude de stratégie foncière, le budget prévisionnel des frais de consultation et des bureaux d'études désignés, est évalué à 73 000 € HT (87 600 € TTC). Son financement est assuré à parité par les partenaires :

- CCSTM : 20% du coût des dépenses soit 14 600 € HT
- Région Normandie : 40% du coût des dépenses soit 29 200 € HT
- EPF Normandie : 40 % du coût des dépenses soit 29 200 € HT

Considérant que cette convention entre en vigueur à compter de sa notification par l'EPF Normandie à ses partenaires jusqu'au 31 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention d'études pour la stratégie foncière à compter de sa notification par l'EPF Normandie à ses partenaires jusqu'au 31 juillet 2024.

AUTORISE le Président ou son représentant à la signer ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN